

Ecole Intercommunale de Musique du Val de l'Indre



L'Ecole Intercommunale de Musique du Val de l'Indre regroupe les communes de Montbazou, Veigné et Sorigny. Gérée par le Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Musique du Val de l'Indre (SIGEMVI), l'école de musique est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé. Elle propose des cours d'instruments, de formation musicale et des ateliers de musique d'ensemble afin de donner aux usagers les moyens d'accéder à une pratique musicale amateur de qualité. Elle a également pour mission de préparer les élèves qui le souhaitent à une pratique professionnelle.

L'Ecole de Musique

Commune-siège : Veigné

Correspondance : SIGEMVI - Mairie de Veigné- Place du Maréchal Leclerc- 37250 Veigné

Contacts 02-47-73-10-24 [/ecolemusvalindre@free.fr](mailto:ecolemusvalindre@free.fr) / site ecole-musique-val-de-l-indre.webnode.fr

Présidence : L. Guyon ; secrétariat : E. Guénault. Direction : W. Carré et G. Gross

Un lieu de rencontres et de partage

L'école de musique est un lieu de rencontres et d'échanges où les élèves apprennent, par l'étude et la pratique artistique, à être à l'écoute de l'autre, à vivre ensemble : ils participent à la vie de l'école, s'investissent dans les ateliers de pratique d'ensemble, les auditions et les concerts.



Enseignements dispensés

Les enseignements se déroulent selon le calendrier scolaire de l'Education Nationale.

Instruments

Clarinette, flûte traversière, guitare, guitare basse, batterie et percussions, hautbois, piano, saxophone, trombone, trompette, cor, tuba, violon. Une demi-heure pour chaque élève en face-à-face avec le professeur et 40 min. à partir du second cycle. Evaluation annuelle avec jury extérieur

Formation Musicale

La Formation musicale est obligatoire (cycle 1 et 2)

-Eveil musical - enfants CP (cours max. 10 élèves). Durée : 1 h

-Formation musicale - Cycle 1 (4 ans) : à partir du CE1. Répartition en fonction des âges : primaires / collège. Durée : 1 h hebdo.

-Formation Musicale - Cycle 2 (3 ans). Deux parcours : « La FM appliquée à l'instrument » et « Cours sur les musiques actuelles et amplifiées ». Durée : 1 h hebdo.

Evaluation : contrôle continu - évaluation en fin de cycle

-Formation Musicale Adulte – « Culture et analyse musicales » (en fonction du nombre d'inscrits)

Ateliers de pratique collective

Les élèves sont invités à participer à une pratique d'ensemble régulière : l'inscription (ou la réinscription) ne sera pas automatique dès lors que l'élève ne participe à aucun atelier.

Initiation à l'orchestre

Atelier d'initiation à la flûte irlandaise et à la musique traditionnelle celtique

Ensemble de Percussions et atelier de djembé – Musiques classique, du monde, standards de jazz

Orchestre Junior - Orchestre d'harmonie, jazz et musique traditionnelle

Ensemble de guitares – Musiques classique et traditionnelle, sud-américaine, rock, chanson

Atelier « Blues-Rock » – Standards blues, rythm'n'blues, rock

Atelier « Musiques actuelles et amplifiées » – Jazz, jazz-rock

Chorale (enfants)

Atelier « Musique de chambre » - Musique classique

Ensemble de saxophones – Jazz, musiques traditionnelles.

Réinscriptions et inscriptions 2014-2015 (Veigné, école de musique)

Réinscriptions : du lundi 30 juin au samedi 5 juillet (permanences affichées à l'école de musique et sur le site web)

Inscriptions : mercredi 3 septembre (14h-19h) et dimanche 7 septembre (10h-12h et 14h-19h)

